



REUNION DU 04 OCTOBRE 2022

PV N.07

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. BALESTRAT CHRISTIAN - DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – RADIN SAMUEL - VILLENEUVE MICHEL – FRACHET OLIVIER – DUFOSSET ALEXANDRE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

Lors des 2 premières journées de championnat les membres de la Commission des Jeunes se sont déplacés sur les rencontres suivantes pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l'action.

La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 D2 Poule A:

MATCH N°51938.1 : Ent AFP/Auren-Rous 1 / US Nantiat 1

Vu le mail de Ent AFP/Auren-Rous pour signaler son forfait,

La commission :

- Prend note
- Et enregistre le résultat :

Ent AFP/Auren-Rous : 0 (-1 pt) / US Nantiat : 3 (3pts)

Le club de l'Ent AFP/Aurence Roussillon sera débité de la somme de 33 € pour son 3^{ème} forfait.

La commission déclare l'Ent AFP/Aurence-Roussillon Forfait Général.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

U15 D2 Poule B

MATCH N° 51546.1 : FC Occitane 1 / US St Léonard 2

Vu la feuille de match constatant l'absence de l'équipe de US St Léonard 2,

La commission,

- Enregistre le résultat :

FC Occitane 1 : 3 (3pts) / US St Léonard 2 : 0 (-1 pt)

Le club de l'US St Léonard sera débité de la somme de 22 € pour son 1er forfait.

Critérium U15 foot a 8 :

Le début de la compétition débutera le 12 novembre.

Coupe U19 :

A ce jour, 7 équipes inscrites .

Coupe U17 :

La commission a procédé au tirage au sort des rencontres qui auront lieu le samedi 22 octobre.



POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Coupe U15 :

La commission a procédé au tirage au sort des rencontres qui auront lieu le samedi 22 octobre.

Fin de séance 19h00

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 11 Octobre à 18h

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI